



**HAL**  
open science

## Trois ans après Lubrizol, la démocratie environnementale reste en friche

Paul Poulain

► **To cite this version:**

Paul Poulain. Trois ans après Lubrizol, la démocratie environnementale reste en friche. Alternatives  
Economiques, 2022. hal-03870729

**HAL Id: hal-03870729**

**<https://hal.science/hal-03870729>**

Submitted on 24 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Article

# Trois ans après Lubrizol, la démocratie environnementale reste en friche

Paul Poulain, spécialiste des risques et des impacts industriels, philosophe des risques, auteur de « Tout peut exploser », Fayard, 2021

L'incendie de l'usine Lubrizol, le 26 septembre 2019, a mis en lumière de nombreuses failles dans la sécurité des installations dangereuses en France. Les deux principaux points soulevés au lendemain de l'accident étaient le manque de contrôles de la part des services de l'Etat ainsi que les échecs des différentes tentatives de démocratisation des décisions publiques dans ce domaine.

Concernant les contrôles sur les 500 000 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), leur nombre est passé d'environ 18 000 en 2019 à près de 27 000 en 2022.

Cette augmentation est un leurre. Le volume des inspections a certes augmenté de 50 %, mais avec seulement 2 % de contrôleurs supplémentaires. La France comptait 1 600 inspecteurs avant l'incendie de Lubrizol. Ils sont dorénavant 1 650. Ils passent donc beaucoup moins de temps sur le terrain.

Qu'en est-il de la démocratie environnementale ? Les installations existantes ou en projet sont soumises à l'avis des Conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst), notamment sur la conformité à la réglementation. Les Coderst sont des instances consultatives dans lesquelles siègent des représentants de différents intérêts (industriels, élus et associations). Pourtant, même quand les dossiers ne sont pas conformes à la réglementation, ces instances donnent régulièrement des avis favorables, faute d'un examen approfondi. Les témoignages d'associations environnementales siégeant dans ces Coderst sont effarants. Parfois, elles doivent traiter une quinzaine de dossiers en trois heures en ayant pris connaissance deux semaines à l'avance. Le droit d'information préalable des citoyens n'est ainsi pas pleinement respecté par l'administration, alors qu'il est reconnu dans le droit européen.

Les militants associatifs n'ont souvent pas les compétences pour exercer cette mission d'évaluation des dossiers sur lesquels ils sont consultés. Les associations représentées dans les Coderst sont souvent des associations de défense de l'environnement, non spécialistes du risque industriel. Elles en ont du reste conscience elles-mêmes mais ne peuvent pas faire appel à de l'expertise car on ne leur en donne pas les moyens. Le risque est que ces

associations deviennent ainsi de fait des auxiliaires des administrations, au détriment du débat contradictoire sur les dossiers étudiés.

Ce grand écart entre démocratie formelle et démocratie réelle se constate également à l'échelon des installations industrielles. Chaque site SEVESO seuil haut doit comporter une commission de suivi de site (CSS) réunissant l'ensemble des parties prenantes dans un objectif de transparence. Dans les faits, la majorité des personnes qui siègent dans ces CSS représentent les intérêts économiques. Les associations et les syndicats représentés ne peuvent donc pas peser dans les décisions. Ils ne peuvent pas non plus faire appel à des experts pour mener des investigations indépendantes. Par ailleurs, la représentation des travailleurs dans les CSS se fait à travers les syndicalistes du site... qui ne sont pas les mieux armés face à l'employeur sur les enjeux de sûreté et d'environnement. Comme le propose la CGT, la représentation des travailleurs dans les CSS pourrait faire l'objet d'un mandat interprofessionnel. Il serait par ailleurs possible de tirer au sort les participants riverains pour avoir une meilleure représentation de ces derniers.

Régulièrement, les responsables politiques déplorent le manque de collaboration des citoyens aux enquêtes publiques et à tous les autres dispositifs de participation auxquels ils sont conviés. Mais encore faudrait-il que les conditions de cette participation soient réunies. Non seulement il faut consacrer du temps et des moyens à la discussion publique, car la compréhension des risques industriels n'est pas une chose simple. Mais il faut aussi que les citoyens estiment que la consultation sert à quelque chose et que les décisions ne soient pas prises par avance.

Michel Le Clerc, de l'association des riverains des usines SEVESO, donne l'exemple de l'usine Rabas Protec à Saint-Nazaire. Ce site fabrique des pièces pour l'aéronautique puis les peint. Les peintures utilisées incorporent du Chrome 6, un cancérigène. La cinquantaine de participants à la dernière consultation publique étaient pour la quasi-totalité d'entre eux opposés au renouvellement de l'autorisation d'exploiter. Ils demandent que l'usine ferme car elle est située à une vingtaine de mètres des premières habitations et à côté de nombreuses écoles. L'avis donné par l'enquête publique fut malgré tout favorable. L'entreprise peut donc continuer son activité à l'identique sans prise en compte du désaccord quasiment unanime des riverains et sans recherche de solutions.

Il faut non seulement démocratiser les instances existantes, mais étendre leur couverture. Les Commissions de suivi de site sont ainsi obligatoires dans les seuls sites SEVESO seuil haut, au nombre de 650 sur le territoire, alors qu'elles devraient s'imposer à l'ensemble des 500 000 ICPE.

Il serait également pertinent que les collectivités locales concernées créent au niveau communal ou intercommunal une instance dédiée au risques industriels, à l'instar de l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer. Depuis 2010, cette structure qui réunit élus locaux, scientifiques et membres d'associations mesure les

pollutions industrielles dans une zone dans laquelle sont implantées plusieurs dizaines d'installations SEVESO. Son objectif est de documenter les impacts sanitaires de ces sites pour les 100 000 habitants de la zone, de les faire reconnaître par les autorités et de pousser celles-ci à mieux gérer les différents risques. Ce type d'initiative est en train de se mettre en place dans une dizaine de communes, comme à Sainte-Pazanne en Loire-Atlantique ainsi qu'à Rouen.

Jusqu'à présent, les dispositifs de consultation des citoyens mis en place par l'Etat ont surtout eu pour objet de faciliter l'acceptation sociale des décisions politiques, comme l'ont montré les universitaires Isabelle Garcin-Marrou et Gwenola Le Naour<sup>1</sup>. Il est urgent de mettre en place une véritable délibération collective autour des enjeux et objets techniques. Il faut donner un vrai pouvoir à ces délibérations. Dans tous les cas, il faudrait consacrer des moyens matériels à la participation des citoyens et permettre l'accès des associations à des experts ne travaillant pas pour l'industriel ni pour l'Etat afin de générer des discussions contradictoires permettant d'améliorer notre sécurité collective.

---

<sup>1</sup> Isabelle Garcin-Marrou, Gwenola Le Naour. Définir, domestiquer et communiquer sur les risques industriels [coord. du n°100/2017 de : Sciences de la Société]. Sciences de la Société, Presses universitaires du Mirail, pp.208, 2018, 978-2-8107-0601-3. <10.4000/sds.5711>. <halshs-01935861>